DEMANDE DE PRÊT DU MINIBUS

- 9 places (dont le conducteur)
- Permis de plus de 3 ans obligatoire pour conduire le véhicule

1.Nom

2.Prénom

3.E-mail

4.Numéro de portable

5.Date à laquelle vous souhaiteriez emprunter le minibus

6.Heure à laquelle vous souhaiteriez emprunter le minibus

7.Date de retour

8.Heure de retour souhaitée

9.Lieu du déplacement

10.Sport concerné

11.Nom de l'équipe

12.Objet du déplacement :

- ☐ Match académique
- ☐ Compétition sélective Championnat de France
- ☐ Championnat de France
- ☐ Autre : préciser

13.Nom et prénom du (ou des) conducteur(s)

La demande doit être adressée par mail à assosport.sec@univ-tlse3.fr , accompagnée du permis de conduire du ou des conducteurs prévus.

Règlement Minibus ASUPS

Règlement :

-Présenter le permis de conduire à la prise du véhicule

-Minimum 3 ans de permis

-Interdiction de fumer, consommer de la nourriture ou des boissons dans le véhicule

-Remplir le registre des déplacements (petit carnet dans la boite à gants du véhicule)

-Rendre le minibus avec le plein de carburant

-Rendre le minibus propre

-Déposer le minibus dans le parking badgé devant STAPS et rapporter les clés au SUAPS

Attention, pour obtenir le remboursement de l'essence et/ou du péage, il faut obligatoirement déclarer le déplacement sur le site de la Ligue du Sport Univeritaire Occitanie. Pour se faire, aller sur le site https://sport-u-occitanie.com/ puis "Documents", "Formulaires en ligne", "Aide aux déplacements site Toulouse", "Déplacement académique". L'accusé de réception de la déclaration devra être montrée à l'accueil à la remise des tickets essence et péage. sans cette déclaration, aucun remboursement ne sera effectué!

Clé du véhicule à récupérer et ramener à l'accueil du SUAPS, bâtiment Pôle Sport : plan d'accès Du lundi au vendredi de 8h à 16h30 (sauf le jeudi de 12h15-13h15)